



## Communautés noires : histoire et expériences pédagogiques

### La contribution des Noirs au Québec. Quatre siècles d'une histoire partagée

**ARNAUD BESSIÈRE**

*Professeur associé au Département de Sciences humaines  
de l'Université du Québec à Trois-Rivières  
et auteur du livre éponyme.*

L'histoire des Noirs au Québec a longtemps été occultée par les historiens et la société québécoise. Aujourd'hui encore, dans la réalité quotidienne, on constate que lorsqu'un Québécois blanc croise un Noir dans la rue, il présume qu'il est étranger. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui pensent que les Noirs sont les plus récents immigrants. C'est mal connaître l'histoire du Québec puisque la présence des Noirs est attestée dans la vallée du Saint-Laurent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les premiers concernés ont d'ailleurs eux-mêmes oublié une grande part de leur histoire. Mais il y a une bonne raison à cela : « Dans les écoles [...], on leur a enseigné que les héros sont blancs, que les grandes réalisations sont l'œuvre des Blancs, que la nation a été construite par des Blancs, ce qui relègue les Noirs au rang d'intrus, ou en mettant les choses au mieux, au rang de parasites dans une histoire qui se déroule sans eux »<sup>1</sup>. Consciente de la situation, la Direction des services aux communautés culturelles du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS)<sup>2</sup> a décidé de commander une synthèse sur l'histoire des Noirs au Québec qui ferait le point sur les connaissances actuelles et mettrait l'accent sur la richesse iconographique et archivistique entourant le sujet. L'objectif consiste à mieux faire connaître cette histoire aux premiers intéressés et à l'ensemble des Québécois. Le but est également d'offrir aux enseignants un outil susceptible de les aider à souligner auprès de leurs étudiants la contribution de ces Noirs, hommes et femmes, à la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui. Dans le cadre de ce texte, nous proposons de retracer, sommairement et chronologiquement, les grands pans de cette histoire.

<sup>1</sup> WALKER, James W. *Précis d'histoire sur les Canadiens de race noire : sources et guide d'enseignement*, Ottawa, ministère d'État au multiculturalisme, 1980, p.5.

<sup>2</sup> Devenu en 2013, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Technologie, de la Science et de la Recherche (MESRST).

Si l'on excepte trois individus identifiés au Canada<sup>3</sup> dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, dont le célèbre Mathieu Da Costa, interprète auprès des Amérindiens en 1606 pour le compte de Pierre Du Gua de Monts, force est de constater que les premiers Noirs arrivent au Québec à la fin XVII<sup>e</sup> siècle et sont surtout, pour ne pas dire exclusivement, des esclaves. L'historien Marcel Trudel est ainsi parvenu à identifier environ 1500 Noirs entre 1671 et 1834, année qui marque l'abolition officielle de l'esclavage dans l'Empire britannique<sup>4</sup>. Contrairement à la Louisiane ou aux Antilles, il n'y eut jamais de convoi d'esclaves noirs dans la vallée du Saint-Laurent. On peut donc se demander comment ces personnes sont arrivées dans la colonie ? Sous le Régime français, on sait qu'ils ont été acquis dans les colonies anglaises grâce à la contrebande ou comme prisonniers de guerre. Il est arrivé aussi que des marchands canadiens, faisant affaires dans les colonies du Sud, en Louisiane ou dans les Antilles françaises, soient revenus dans la vallée du Saint-Laurent en compagnie d'esclaves noirs. Les cas semblent toutefois assez rares, à l'image des négociants qui sont allés chercher leur bois d'ébène jusqu'en Guinée par exemple.

Alors qu'on ne compte qu'une dizaine d'individus au XVII<sup>e</sup> siècle, on en dénombre environ 300 au XVIII<sup>e</sup> siècle et ce, jusqu'à la fin du Régime français. Leur nombre augmente ensuite à partir de 1783, année qui marque l'entrée des loyalistes au Québec avec leurs esclaves. Puis, la liste s'effiloche dès 1800<sup>5</sup>. Deux raisons expliquent la faiblesse de leurs effectifs sous le Régime français. D'abord, le contexte économique de la colonie ne pouvait favoriser leur venue. L'achat d'un esclave noir signifiait un investissement financier considérable que la grande majorité des habitants, simples paysans propriétaires, n'était pas en mesure d'assurer<sup>6</sup>. De plus, pour que le trafic d'esclaves soit rentable, il fallait que la demande soit forte. Or, la Nouvelle-France était une colonie pauvre qui n'offrait pas aux marchands recruteurs un profit suffisamment intéressant. Ils avaient donc tout intérêt à se tourner vers d'autres marchés plus lucratifs comme les Antilles.

Bien qu'aucun Code noir n'ait été promulgué dans la vallée du Saint-Laurent, il appert que les propriétaires d'esclaves se soient à peu près conformés aux dispositions de celui en vigueur aux Antilles françaises, promulgué en 1685 (celui en Louisiane apparaîtra en 1724), en se montrant notamment soucieux de baptiser ou d'enterrer leurs esclaves selon les principes judéo-chrétiens. Globalement, l'esclave s'élève peu au-dessus du statut de bien meuble et appartient dûment à son propriétaire pour le restant de ses jours. Il est donc possédé comme un animal ou un objet. À ce titre, il peut être donné (en héritage ou du vivant de ses maîtres), prêté (pour régler une dette du

3 Par « Canada », nous entendons ici principalement la vallée du Saint-Laurent, soit la zone la plus densément peuplée qui sert également de base administrative, politique et militaire à l'ensemble de la Nouvelle-France.

4 TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise, 2004, p.85.

5 TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise, 2004, p.86. Entre 1760 et 1834, Marcel Trudel relève 858 individus. Ces chiffres sont à considérer avec prudence, car plusieurs esclaves ou Noirs libres identifiés par l'historien ne semblent pas avoir été compilés correctement. Ce constat révèle ici les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les historiens dans le processus d'identification des esclaves noirs. En ce sens, il n'est pas rare qu'un même individu soit identifié sous différentes appellations et il semble que Marcel Trudel n'ait pas prêté suffisamment attention aux variations des noms, problème récurrent dans les archives de cette époque.

6 L'achat d'un esclave coûtait 900 livres à l'époque soit deux fois plus qu'un esclave amérindien. Cette somme équivalait à neuf années de salaire d'un ouvrier non spécialisé au XVIII<sup>e</sup> siècle.

maître), échangé ou vendu selon la volonté du propriétaire. Plusieurs de ces ventes ont d'ailleurs laissé des traces dans les journaux et dans les minutes notariales de l'époque. Si selon le Code noir « le concubinage avec les « négresses » est interdit aux Blancs », l'esclave est autorisé à se marier, mais uniquement s'il obtient au préalable le consentement de son maître. Marcel Trudel a ainsi relevé 58 mariages entre esclaves noirs, 4 entre Noirs et Amérindiens et 11 entre Canadiennes et Noirs. De ces dernières unions sont nés 19 mulâtres<sup>7</sup> ; ajoutées à celles issues de mariages entre Noirs, il n'est pas exclu que plusieurs lignées se soient perpétuées jusqu'à nous. Seules les recherches des généalogistes nous éclaireront davantage sur ce sujet et nous permettront de calculer un jour la proportion des Québécois d'origine française, ou qui se croit d'origine française, qui ont aujourd'hui du sang africain dans leurs veines.

Dans l'ensemble, les conditions de vie réservées aux esclaves noirs au Canada se comparent à celles des engagés immigrants. On sait qu'ils appartiennent à quelques hauts fonctionnaires, gens d'Église, explorateurs, officiers militaires et, bien sûr, à nombre de marchands et traiteurs. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est surtout l'élite urbaine qui a recours aux esclaves, preuve que l'esclavage « n'est pas un impératif économique au [Canada], mais plutôt une manie somptuaire »<sup>8</sup>. Au quotidien, les esclaves noirs pratiquent des métiers très variés, contribuant de bien des façons au développement économique de la colonie. Plusieurs sont domestiques et donc préposés aux travaux ménagers; d'autres se déclarent perruquiers, coiffeurs, boulangers, cuisiniers, tonneliers, matelots, voyageurs, armuriers, orfèvres, etc. Si leurs conditions de travail au Canada se démarquent de celles de leurs homologues qui œuvrent sur les grandes plantations dans les colonies du Sud, la situation ne doit pas pour autant donner l'illusion que l'esclavage est bénin dans la vallée laurentienne. L'esclavage entraîne une perte d'identité puisque la majorité des Noirs qu'on retrouve dans les sources sont identifiés soit comme « le nègre » ou « la négresse », soit par un simple prénom. Marie-Josèphe-Angélique par exemple, esclave noire condamnée à mort après avoir été reconnue coupable, sur le témoignage d'une enfant de cinq ans, d'avoir mis le feu à Montréal en 1734<sup>9</sup>, n'a pas de patronyme. Par ailleurs, même si l'esclave jouit de meilleures conditions au Québec, il n'en demeure pas moins esclave et, par conséquent, totalement soumis à l'autorité de ses maîtres. En ce sens, il est possible que certains propriétaires aient profité de leur pouvoir pour abuser physiquement ou sexuellement de leurs esclaves. C'est du moins ce qu'on observe dans les archives judiciaires au sujet des domestiques à contrat<sup>10</sup>. Aussi, comme l'évoque l'historien Allan Greer, les rapports entre maîtres et esclaves « sont complexes, parfois même bienveillants, mais ils restent fondés sur une brutalité sous-jacente »<sup>11</sup>, une violence qui engendre parfois la fuite de l'esclave comme en font foi certains articles de journaux de l'époque.

7 TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise, 2004, p.275-277.

8 TRUDEL, Marcel. *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise, 2004, p.141.

9 BEAUGRAND-CHAMPAGNE, Denyse. *Le procès de Marie-Josèphe-Angélique*, Outremont, Libre Expression, 2004.

10 BESSIÈRE, Arnaud. *La domesticité dans la colonie laurentienne au XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1640-1710*, thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne et UQAM, 2007, p.365-377.

11 GREER, Allan. *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998, p.111.

Si l'analyse se porte sur les affranchis, évalués à une centaine sous le Régime français, plusieurs d'entre eux sont devenus paysans et s'adonnaient au travail de la terre. Le premier ancien esclave canadien à devenir propriétaire est Hilaire Lamour; en 1793 il achète une terre dans le faubourg Saint-Laurent à Montréal. Bien entendu, les cas exceptionnels retiennent l'attention. John Trim, par exemple, est devenu en quelques années un riche propriétaire foncier à Montréal, grâce à de bons placements et de bonnes collaborations, exclusivement avec des Blancs. Cet homme a été finalement la preuve vivante « qu'il était possible de surmonter certains handicaps hérités de l'esclavage »<sup>12</sup>. On peut aussi évoquer l'histoire de Caesar Johonnot, Noir affranchi de Boston et arrivé à Montréal en 1786, pendant la révolution américaine. Caesar ouvre quelques années plus tard, une distillerie, l'une des premières industries de Montréal, sur la rue McGill<sup>13</sup>. Hormis ces cas, et bien que la navigation à vapeur sur le Saint-Laurent se soit développée quelque temps seulement après que l'esclavage eut pris fin, non officiellement, au Québec<sup>14</sup>, il faut signaler que ce secteur d'activité a favorisé l'embauche de plusieurs Noirs montréalais nouvellement affranchis. Ces derniers travaillaient sur les bateaux ou dans les compagnies de chemins de fer, le plus souvent en qualité de serveurs, de cuisiniers ou de cireurs de chaussures, professions qui présageaient déjà de leur situation à la fin du siècle.

Après l'abolition officielle de l'esclavage en 1834, que deviennent ces nouveaux affranchis ? La période, s'étendant de 1834 jusqu'au début des années 1880, est encore floue pour les historiens, et il est à souhaiter que les recherches futures nous permettent de combler cette lacune. On remarque alors qu'il y a stagnation, voire diminution, de la population noire durant cette période. Quelques centaines de Noirs sont réparties dans la province dont une majorité à Montréal. À cette époque, les Noirs de Montréal font « partie d'un bassin croissant de main-d'œuvre, rivalisant pour des emplois avec les Irlandais, les Écossais et les Français »<sup>15</sup>. Nombreux sont ceux qui cumulent deux métiers afin de pouvoir subvenir décentement à leurs besoins. Sauf exceptions<sup>16</sup>, les Noirs restent au bas de l'échelle, travaillant comme barbiers, cireurs de chaussures, domestiques, garçons d'ascenseur, chasseurs, porteurs d'eau, porteurs, cuisiniers, cochers, journaliers, menuisiers, charpentiers ou travailleurs agricoles. En fait, « le racisme ambiant tendait à maintenir les Noirs comme une main-d'œuvre bon marché » reléguée aux travaux non qualifiés<sup>17</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a donc pas d'élite au pouvoir parmi les Noirs et les professions libérales sont réservées aux Blancs. Certes, leur sort

12 MACKEY, Franck, *Done With Slavery. The Black Fact in Montreal, 1760-1840*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p.148-149 et 157-163.

13 MACKEY, Frank, *Black then: Blacks and Montreal, 1780-1880s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004, p.15-21.

14 À partir de 1799, « nous ne trouvons plus que de très rares Noirs et Panis qui vivent encore en servitude ». TRUDEL, Marcel, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise, 2004, p.317. Sur la question de l'abolition anticipée de l'esclavage au Québec voir BESSIÈRE, Arnaud, *La contribution des Noirs au Québec. Quatre siècles d'une histoire partagée*, 2012, p.62-65.

15 WILLIAMS, Dorothy W., *Les Noirs à Montréal, 1628-1986 : essai de démographie urbaine*, traduit de l'anglais par Pierre DesRuisseaux, Montréal, VLB, 1998, p.37.

16 Parmi ces exceptions, citons le cas de F. Noël qui dirige « un magasin où il se vend des liqueurs fortes et dans lequel travaillent 24 personnes », ou encore celui de Math Bell, ancien esclave, et propriétaire de l'entreprise Carpenter & Joiner qui emploie trois personnes. Le parcours de William Wright est tout aussi brillant puisque « de commis de bureau de l'adjutant général à Québec dans les années 1820 et 1830, il se hissa au rang de commis en chef, puis servit dans d'autres fonctions à Montréal de 1839 jusqu'à trois ans avant sa mort en 1869. Il était aussi un important franc-maçon, maître pendant quelques années de la loge Saint-Georges, no 643, de Montréal ». GAY, Daniel, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Montréal, Septentrion, 2004, p.67 et MACKEY, Franck, *Done With Slavery. The Black Fact in Montreal, 1760-1840*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p.186. 2010, p.186.

17 VOLTAIRE, Frantz. *Une brève histoire des communautés noires du Canada*, Montréal, Édition du CIDIHCA, 2007, p.41.

apparaît moins critique que celui observé durant la période précédente, mais leur vie n'est pas pour autant plus facile et ils sont l'objet d'une forte discrimination dans tous les domaines, notamment dans la législation canadienne et dans les emplois. Après l'abolition de l'esclavage, de nombreux préjugés sont demeurés bien ancrés dans les consciences collectives. Les Noirs étaient perçus comme des êtres dépendants et paresseux. Les préjugés les concernant ont d'ailleurs donné lieu à plusieurs caricatures douteuses, pour ne pas dire vulgaires, publiées dans certains journaux. Tournés en dérision dans la presse, ils le sont aussi au théâtre où des Blancs incarnent le personnage du Noir comique ou bête en se grimant le visage lors de spectacles communément appelés « soirées éthiopiennes ». Une majorité de Blancs estimait que puisque les Noirs avaient toujours exercé des fonctions de domestiques et de manœuvres par le passé, pourquoi la situation changerait-elle ? Autrement dit, « on justifiait la discrimination infligée aux Noirs par leurs antécédents d'esclaves »<sup>18</sup> et la création du Canada en 1867 allait, d'une certaine manière, confirmer leur marginalisation au sein du pays en dépit de leur contribution à la formation ethnique du peuple canadien. Des mesures allaient même être prises pour empêcher leur entrée au Canada. On retiendra ici la proposition de Wilfrid Laurier, en 1911, visant clairement à interdire l'immigration des Noirs au Canada sous prétexte que le climat ne pourrait pas leur convenir !<sup>19</sup> La remarque est d'autant plus saugrenue qu'en 1909, le pôle Nord était découvert par un Noir américain : Matthew Henson.

Confrontés à un contexte particulièrement difficile, « les Noirs n'ont pas accepté sans réagir leur état d'infériorité ni les principes qui le sous-tendaient »<sup>20</sup>. Les premières associations noires voient ainsi le jour à Montréal à la fin XIX<sup>e</sup> siècle et « bien que chaque organisme eût défini son approche et ses buts différemment des autres, l'objectif demeurait le même : restaurer la dignité humaine des Noirs, atténuer le sentiment d'isolement et répondre à leurs besoins matériels, psychologiques et spirituels »<sup>21</sup>. La création de plusieurs associations noires constituait le signe qu'une communauté noire se structurait progressivement dans la province, et ce, principalement grâce aux Antillais, anglophones pour la majorité, qui avaient choisi le Québec et Montréal pour y faire leur vie.

Dès les années 1880, les compagnies de chemin de fer recrutent des Antillais et des Américains pour travailler à Montréal comme Red Cap et surtout comme porteurs ou garçons de voitures-lits. Rapidement, la profession de « porteur » devient synonyme de Noirs<sup>22</sup>. Il y a deux raisons à cela : d'abord, les travailleurs noirs constituent pour les compagnies une main-d'œuvre bon marché, ensuite, les stéréotypes raciaux de l'époque font en sorte que les passagers préféraient être servis par des Noirs, ils y

18 WALKER, James W., *La discrimination raciale contre les Noirs au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, p.10.

19 Bibliothèque et Archives Canada, RG2, A-1-1, vol. 1021, PC 1911-1321, 12 août 1911 (bobine T-5015).

20 WALKER, James W., *La discrimination raciale contre les Noirs au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, p.20.

21 WILLIAMS, Dorothy W., *Les Noirs à Montréal, 1628-1986 : essai de démographie urbaine*, traduit de l'anglais par Pierre DesRuisseaux, Montréal, VLB, 1998, p.58.

22 CALLISTE, Agnes, « Sleeping Car Porters in Canada : An Ethnically Submerged Split Labour Market », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 19, no 1 (1987), p.2. Le Red Cap ne travaille que dans les gares. Leurs fonctions consistent à transporter les bagages des passagers jusque dans les trains ou inversement des trains aux voitures et taxis et à veiller au bon déroulement de l'embarquement et du débarquement des clients. Les porteurs constituent le groupe le plus important et sont responsables du service aux clients à bord des trains.

voyaient là une marque de distinction, voire de prestige social. Leur nombre augmentant, les compagnies aménagent des quartiers pour les porteurs dans Griffintown tandis que les Noirs s'établissent à proximité, dans la partie est de Saint-Antoine. Dès les années 1930, les compagnies ferroviaires canadiennes recrutent leurs porteurs principalement parmi les Noirs nés au pays, dont certains venaient du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse. Il y avait aussi des Antillais qui étaient, contrairement à leurs homologues américains, des travailleurs résidents. Frustrés des conditions de travail pénible qu'on leur impose et sans véritables perspectives professionnelles de promotion, les porteurs décident de s'organiser au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ils vont ainsi mener plusieurs combats contre le syndicat et le patronat afin d'améliorer leur sort. Du même souffle, leur mouvement allait mettre en branle un processus général de contestation de la marginalisation de tous les Noirs au sein de la société québécoise et canadienne.

Parallèlement, les porteurs favorisent l'introduction et l'essor du jazz au Québec. En 1917, cette nouvelle musique se répand comme une traînée de poudre aux États-Unis. L'importation de ce nouveau style musical au Québec, surtout à Montréal, n'aurait pu se faire sans l'apport déterminant des Noirs, en particulier des porteurs puisque nombre d'entre eux sont des Américains qui demeurent temporairement, entre trois mois et deux ans, à Montréal. À la recherche de divertissements durant leur séjour, ils développent progressivement dans le quartier Saint-Antoine tout un secteur dédié à la vie nocturne, où les clubs, les activités illicites et le jazz tiennent une place importante<sup>23</sup>. Grâce à la communauté noire, Montréal devient, d'abord dans les années 20 et plus tard dans les années 40 et 50, un lieu de passage obligé pour tous les musiciens.

Si la majorité des hommes travaillent comme porteurs ou ouvriers sur les chantiers de construction ferroviaire, quelques-uns se retrouvent aussi dans les secteurs industriels et manufacturiers. Le fait que la communauté se soit concentrée dans le district Saint-Antoine laisse supposer que plusieurs individus ont dû travailler dans une des nombreuses usines qui bordaient le canal Lachine au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, dont la Dominion bridge. Quant aux femmes, nombreuses sont gouvernantes dans les riches foyers montréalais. La demande de domestiques étant très forte à cette époque, le gouvernement fédéral va même autoriser la venue d'une centaine de Guadeloupéennes à Montréal, en 1911 et dont l'arrivée fera la manchette des journaux. De manière générale, il faut néanmoins attendre la Deuxième Guerre mondiale pour que les perspectives d'emploi offertes aux Noirs, hommes et femmes commencent à s'élargir.

La situation change concrètement à partir du milieu des années 50 et surtout pendant la Révolution tranquille, période qui voit arriver au Québec de plus en plus d'immigrants noirs francophones, surtout haïtiens. Ces nouveaux arrivants allaient participer activement à l'édification du Québec moderne, à la réorganisation de l'appareil étatique dans tous les secteurs d'activité, surtout l'éducation, la santé et l'ingénierie. Une deuxième vague d'immigrants haïtiens arrive au Québec dans les années 70 et allait, pour sa part, constituer une main-d'œuvre industrielle formée et bon marché, très précieuse pour les entrepreneurs québécois. C'est aussi durant cette période que les Haïtiens s'engagent dans le secteur du taxi à Montréal.

23 GILMORE, John. *Une histoire du jazz à Montréal*, traduit de l'anglais par Karen Ricard, Montréal, Lux Impression, 2009, p.25.

Bien que plus nombreux, les Noirs sont toujours victimes de discrimination. Dans le courant des années 70, une étude commandée par le gouvernement fédéral démontre que les secteurs où sévit le plus la discrimination sont l'emploi, le logement et les services publics<sup>24</sup>. Par ailleurs, les relations avec la police demeurent difficiles. On dénonce le profilage racial et le faible nombre de Noirs au sein des forces policières. Ce n'est vraiment que depuis les vingt dernières années que la situation s'est améliorée. Alors qu'en 1989, la communauté noire parlait de « racisme institutionnalisé » (*La Presse*, 4 mars 1989) au sujet de l'embauche de Noirs dans les forces policières de la Communauté urbaine de Montréal, on constate aujourd'hui que le nombre de policiers noirs, plus d'une centaine<sup>25</sup>, a augmenté de manière significative. En outre, les Noirs sont de plus en plus nombreux à travailler dans la fonction publique québécoise et tendent à occuper des fonctions importantes sur la scène politique (Maka Kotto, Michaëlle Jean...), artistique et culturelle (Eddy Toussaint, Oscar Peterson, Dany Laferrière, Stanley Péan...) ou sportive (Joachim Alcine, Jean Pascal, Bruny Surin...), contribuant au développement et au rayonnement du Québec. Les exemples évoqués ici sont loin d'être exhaustifs. On passe également sous silence les noms de plusieurs scientifiques, universitaires et autres personnalités qui, dans leur domaine d'activité, contribuent à l'édification du Québec moderne. On ne tient pas compte non plus de l'apport de tous ces Noirs québécois anonymes qui, par leur présence, leur travail et leur culture, enrichissent quotidiennement le patrimoine du Québec

Aujourd'hui, alors que leur composition s'est diversifiée, les Noirs représentent 2,5 % de la population du Québec, soit environ 200,000 habitants. De ce chiffre la moitié est née dans la province et le quart y est établi depuis plusieurs générations. L'autre moitié est composée d'immigrants. Les mauvais esprits argueront que cette « minorité visible » n'est pas suffisamment importante pour justifier une telle attention. À ceux-là, on répondra : « La valeur numérique d'un peuple ne détermine nullement son importance sur le plan historique. C'est l'influence que les individus, les groupes ou les événements ont exercée sur les faits ultérieurs qui détermine leur importance historique, ou encore la compréhension plus profonde de la société que l'on peut retirer de l'étude qu'on leur consacre.

L'étude de l'histoire des Noirs est importante parce qu'elle permet de faire ressortir plusieurs aspects importants de l'évolution de la société canadienne, qui sinon resteraient dans l'ombre; négliger l'histoire des Noirs revient par conséquent à fausser notre propre image en tant que Canadiens et à déformer les données historiques qui ont contribué à faire de nous ce que nous sommes. »<sup>26</sup>

24 WALKER, James W. *La discrimination raciale contre les Noirs au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985, p.24.

25 Selon les données communiquées par le Service de police de Montréal, au 1<sup>er</sup> décembre 2009 on dénombrait 127 policiers issus des communautés noires.

26 WALKER, James W. *Précis d'histoire sur les Canadiens de race noire : sources et guide d'enseignement*, Ottawa, ministère d'État au multiculturalisme, 1980, p.3-4